



ATTESTATION ET DÉCLARATION RELATIVE À LA RÉALISATION D'UNE ACTIVITÉ DANS UN MILIEU HYDRIQUE

Selon l'article 14, paragraphe 7 du *Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisés dans des milieux hydriques et des ouvrages de protections* contre les inondations (ci-après nommé le R MUN), toute personne ou son représentant qui souhaite réaliser une activité dans un milieu hydrique doit faire les attestations et déclarations suivantes :

Activités - Article 3 du R MUN	Oui (Visée)	Non ou N/A (Non visée)
▪ L'activité sera-t-elle réalisée par un ministère ou un organisme public?		
▪ L'activité sera-t-elle réalisée conformément à une ordonnance émise en vertu de la Loi ou d'un avis d'exécution en vertu de la <i>Loi sur certaines mesures permettant d'appliquer les lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages (chapitre M-11.6)</i> ?		
▪ L'activité sera-t-elle réalisée dans le cadre de la construction ou de l'entretien d'une installation de gestion et de traitement des eaux usées domestiques visée par le <i>Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r.22)</i> ?		
▪ L'activité sera-t-elle encadrée par le <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (chapitre A-18.1, r.0.01)</i> ? Si oui : L'activité implique-t-elle la construction, l'élargissement et le redressement d'une route dont la gestion relève du ministre responsable de la Loi sur la voirie (chapitre V-9) et qui est classée autoroute, route nationale, route régionale ou route collectrice? ou L'activité implique-t-elle la construction, l'amélioration et la réfection d'un chemin ou d'une route qui longe un lac ou cours d'eau en empiétant sur son lit ou écotone riverain au sens de l'article 2 de ce <i>Règlement</i> ?		
▪ L'activité sera-t-elle réalisée dans un milieu naturel ou un territoire désigné en vertu de la <i>Loi sur la conservation du patrimoine naturel (chapitre C-61.01)</i> ?		
▪ L'activité sera-t-elle réalisée dans un refuge faunique visée par la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1)</i> ?		

Activités - Article 3 du R MUN	Oui (Visée)	Non ou N/A (Non visée)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'activité implique-t-elle l'utilisation de pesticides visée par le <i>Code de gestion des pesticides (chapitre P-9.3, r.1)</i> et par le <i>Règlement sur les permis et certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides (chapitre P-9.3, r.2)</i>? 		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'activité sera-t-elle réalisée dans l'habitat d'une espèce menacée ou vulnérable qui est identifié en vertu de l'article 11 ou 12 de la <i>Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (chapitre E-12.01)</i>? <p>Si oui, avez-vous une autorisation ministérielle en vertu de cette <i>loi</i> ou en vertu de la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i>?</p>		

1. Moi, _____ déclare que l'activité que je souhaite réaliser n'est pas visée par l'article 3 du R MUN (*réponse au tableau ci-haut*).

Signature

Date

2. Moi, _____ déclare que l'activité est conforme aux conditions applicables prévues au R MUN et que celles-ci seront respectées lors de la réalisation des travaux.

Signature

Date

3. Moi, _____ atteste que tous les renseignements et documents fournis sont complets et exacts.

Signature

Date